

RCR02 - INVESTISSEMENTS PRIVÉS COMPLÉTANT UN SOUTIEN PUBLIC (DONT SUBVENTIONS, INSTRUMENTS FINANCIERS)

Carte d'identité de l'indicateur (1)

PROGRAMME ET/OU COMPLÉMENT	PO 2021-2027 CP 2021-2027	
OBJECTIF(S) SPÉCIFIQUE(S)	1.1	Développer et Améliorer les capacités de recherche et d'innovation ainsi que l'utilisation des technologies de pointe
	1.3	Soutenir le renforcement de la croissance durable et la compétitivité des PME et la création d'emplois dans les PME, y compris par des investissements productifs
	1.6	Soutenir des investissements qui contribuent à la réalisation des objectifs de la plateforme "Technologies stratégiques pour l'Europe" (STEP)
	1.7	Renforcer les capacités industrielles afin de promouvoir les capacités de défense, en accordant la priorité aux capacités à double usage
	2.6	Favoriser la transition vers une économie

Carte d'identité de l'indicateur (2)

INTITULÉ CALISTA	INVESTISSEMENTS PRIVÉS COMPLÉTANT UN SOUTIEN PUBLIC (DONT SUBVENTIONS, INSTRUMENTS FINANCIERS)
UNITÉ DE MESURE	Euros

	8.1	circulaire et efficace dans l'utilisation des ressources Fonds pour une transition juste		
MESURE(S)	1	Aides à la recherche (Cootech)	CONSTITUE L'AGRÉGATION DE SOUS-INDICATEURS	S.O.
	2	Aides à la recherche « Transformation numérique des PME »		
	4	Aides à l'investissement		
	5.B	Instruments financiers (PME)- outil de capital à risque, de soutien à l'innovation et d'amorçage et commercialisation »		
	10	Instrument financier « Outil de soutien à la transition bas carbone/économie circulaire des PME »		
	19	Instrument financier – Outil de soutien à la transition bas carbone/économie circulaire des investissements réalisés par des PME sur le territoire de la zone FTJ		
	24	Soutien aux actions de R&I - développement de projets de recherche dans les technologies stratégiques pour l'Europe (STEP)		

	26	Aides à la recherche (COOTECH) dans le domaine de la défense
CATÉGORIE/TYPE	Indicateur de résultat	
ZONE(S) CONSIDÉRÉE(S)	Moins développée En transition Plus développée	
UTILISÉ DANS FTJ	NON	
INDICATEUR CE	OUI	

EST UN SOUS-INDICATEUR (SUBSET)	S.O.
INTERDÉPENDANCE AVEC UN AUTRE INDICATEUR	S.O.
CARACTÈRE FIGÉ/ÉVOLUTIF	Evolutif pour les instruments financiers ; figé pour les aides

Description et quantification de l'indicateur

DÉFINITION	Contribution privée totale cofinçant les projets soutenus lorsque la forme de soutien est une subvention ou basée sur des instruments financiers. Dans le cas de subventions : l'indicateur doit être calculé sur la base du cofinancement privé prévu dans les conventions de financement des projets soutenus. Dans le cas des instruments financiers : l'indicateur doit être calculé sur la base du cofinancement privé prévu au montage financier du projet de l'entreprise, tel que documenté dans la décision de l'IF, la convention signée avec l'entreprise ou tout autre document pertinent à valeur probante équivalente. Par « contribution/investissement privé », on entend les moyens financiers mobilisés auprès de banques, établissements de financement, fonds d'investissements, business angels, partenaires industriels, ainsi que par l'entreprise elle-même ou des sociétés de son groupe (« effort propre »), à l'exclusion des subventions, financements publics et de l'intervention de l'instrument financier lui-même.
MÉTHODE DE CALCUL	Valeur et année de référence : correspond à la valeur de l'indicateur de résultat au début de la période de programmation, à une année précise. Elle doit permettre de représenter l'évolution visée depuis la valeur de référence vers l'objectif fixé pour l'indicateur. Pour cet indicateur, la valeur de référence, à l'année de référence 2021, est de 0. Pour les mesures 1, 2 et 4, l'année de référence est celle de la décision d'octroi

	<u>Objectif 2029 : estimation du montant des investissements privés liés aux dossiers des entreprises bénéficiant d'un soutien financier au 31/12/2029.</u>
	<u>Calcul du réalisé une fois le projet sélectionné :</u> comptabilisation du montant des investissements privés liés aux dossiers des entreprises bénéficiant d'un soutien financier à la date de rapportage.
	<u>Points d'attention :</u> • Pour les instruments financiers : ○ la valeur de l'objectif 2029 cumule les prévisions de résultat depuis le début du projet jusqu'en 2029. ○ la valeur de l'indicateur "réalisé" reprend la valeur de ce qui a été réalisé depuis le début du projet jusqu'à la date de rapportage. ○ comptabilisation des investissements privés prévus au montage financier des projets des entreprises, tels que documentés dans la décision de l'IF, la convention signée avec l'entreprise ou tout autre document pertinent à valeur probante équivalente, dès la libération effective de tout ou partie du montant engagé par l'instrument financier. Ainsi, dès que le soutien de l'instrument financier a été mis en œuvre (libération effective de tout ou partie), la contribution privée peut être comptabilisée pour sa totalité, indépendamment de sa libération effective ou non. ○ cas de rachat des actions, remboursement du prêt ou extinction de la garantie, cessation d'activité, faillite ou PRJ de l'entreprise : si une entreprise est soutenue une année x, elle est comptabilisée dès cette année-là. Elle n'est en revanche pas retirée des indicateurs à la suite de la cessation de son activité, de la PRJ ou faillite, du rachat des parts de l'IF, de l'extinction de la garantie ou du remboursement du prêt. ○ une même entreprise qui bénéficie plusieurs fois d'un soutien (sous forme d'instruments financiers) au sein de la même mesure peut être comptabilisée plusieurs fois pour les besoins de cet indicateur, pour autant que les interventions multiples s'intègrent dans des montages financiers distincts impliquant des investissements privés différents • Pour les aides directes : ○ la valeur de l'indicateur "réalisé" sera égale à l'objectif 2029. ○ quantification dès la signature de la convention de financement •
SOURCE DE COLLECTE DES DONNÉES	Administrations fonctionnelles / organisme intermédiaire / bénéficiaires directs / entreprises
FREQUENCE DE COLLECTE DES DONNEES	Semestrielle

